

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/119

CIRCULATION ET STATIONNEMENT INTERDITS
TRAVAUX REFECTION CHAUSSEE RUE DE L'ERMITAGE

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par EUROVIA à Dunkerque, qui va réaliser des travaux de réfection de chaussée pour la CCHF du 105 au 115 rue de l'Ermitage,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera interdite aux abords du chantier du 105 au 115 rue de l'Ermitage, et ce du 03/06/2026 au 10/06/2026.

Art 2 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules aux abords du chantier.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société EUROVIA
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 29/05/2026

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Eric BLIN.